

Par décret exécutif du 1^{er} septembre 1990, il est mis fin aux fonctions de membre du conseil exécutif de la wilaya de Tébessa, chef de la division de la réglementation, de l'animation locale et des moyens généraux, exercées par M. Messaoud Djari, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 1^{er} septembre 1990, il est mis fin aux fonctions de membre du conseil exécutif de la wilaya de Skikda, chef de la division du développement des activités productives et de services, exercées par M. Mohamed Dib, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 1^{er} septembre 1990, il est mis fin aux fonctions de membre du conseil exécutif de la wilaya d'Oran, chef de la division de la réglementation, de l'animation locale et des moyens généraux, exercées par M. Lakhdar Benelhadj-Djelloul, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 1^{er} septembre 1990, il est mis fin aux fonctions de membre du conseil exécutif de la wilaya d'Illizi, chef de la division de la régulation économique, exercées par M. Mokhtar Chaieb, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 1^{er} septembre 1990, il est mis fin aux fonctions de membre du conseil exécutif de la wilaya de Naama, chef de la division de la réglementation, de l'animation locale et des moyens généraux, exercées par M. Larbi Merzoug, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 1^{er} septembre 1990 mettant fin aux fonctions de chefs de cabinet de walis.

Par décret exécutif du 1^{er} septembre 1990, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet des walis aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdelkader Bouazghi, à la wilaya d'Alger,
 - Stopha Mehdioui, à la wilaya d'Annaba ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Décrets exécutifs du 1^{er} septembre 1990 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras.

Par décret exécutif du 1^{er} septembre 1990, il est mis fin aux fonctions des chefs de daïras des daïras suivantes, exercées par MM. :

- Mohamed Hamlili, daïra de Fennoughil, wilaya d'Adrar,

- Zitouni Ould Salah, daïra de Reggane, wilaya d'Adrar,
- Mehdi Menad, daïra de Bordj Badji Mokhtar, wilaya d'Adrar,
- Moussa Guellai, daïra d'Ouled Fares, wilaya de Chlef,
- Mohamed Benyoucef, daïra de Ténès, wilaya de Chlef,
- Madani Abdeladim, daïra de Brida, wilaya de Laghouat,
- Mohamed Boumezbeur, daïra de Ksar El Hirane, wilaya de Laghouat,
- Ahmed Rachik Mega, daïra d'Aflou, wilaya de Laghouat,
- Rabéa Ouali, daïra d'Aïn Madhi, wilaya de Laghouat,
- Daho Madene, daïra de Hassi R'Mel, wilaya de Laghouat,
- Kada Bendounan, daïra d'Aïn Babouche, wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Mahmoud Djemaa, daïra d'Aïn Fakroune, wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Hamza Makri, daïra de Meskiana, wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Abdelfettah Mokaddem, daïra de Barika, wilaya de Batna,
- Mohammed Essaïed Derouiche, daïra de Seriana, wilaya de Batna,
- Hocine Ouaddah, daïra de Theniet El Abed, wilaya de Batna,
- Hamid Nacer Khodja, daïra de Tazoult, wilaya de Batna,
- Rachid Fatmi, daïra de Mérouana, wilaya de Batna,
- Abdelhafid Lalaoui, daïra d'El Madher, wilaya de Batna,
- Abdellah Boukhobza, daïra d'Arris, wilaya de Batna,
- Abdelaziz Benouareth, daïra de Kherrata, wilaya de Béjaïa,
- Saïd Mehenni, daïra de Zeribet El Oued, wilaya de Biskra,
- Farouk Lakehal, daïra d'El Outaya, wilaya de Biskra,
- Rachid Feloussi, daïra de Tolga, wilaya de Biskra,
- Rachid Hadjeb, daïra d'Ourlal, wilaya de Biskra,
- Mohamed Hamedi, daïra de Béni Ounif, wilaya de Bécharr,
- Mohamed Bendris, daïra d'Abadla, wilaya de Bécharr,
- Ali Delhoum, daïra de Béni Abbès, wilaya de Bécharr,
- Benchohra Dahmas, daïra de Kerzaz, wilaya de Bécharr,